

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 45/2021 du 30 août 2021**

**OBJET : PASSATION D'UN MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE SIPROPRE DE PLOERMEL POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu les besoins des services pendant les congés annuels de l'Agente en charge de ces missions,

Vu la proposition de la société SIPROPRE de Ploërmel en date du 27 août 2021,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé un marché de prestations temporaires de services avec la société SIPROPRE :

- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et jusqu'au 18 septembre 2021 inclus pour l'entretien du Centre culturel du Mille Clubs et l'ensemble polyvalent

- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et jusqu'au 18 septembre 2021 inclus pour l'entretien de la mairie.

**Article 2** : Le coût des prestations de services s'élève à 572 euros HT.

Fait à Mohon le 30 août 2021

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

